

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 6 (1918)

**Heft:** 67

**Artikel:** A travres les sociétés féminines

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253599>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**BALE.** — Au cours de notre troisième Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 19 mars dernier, notre présidente a pu, passant en revue l'année écoulée, relever bien des résultats réjouissants. Le 29 mars 1917, en effet, les femmes ont obtenu l'éligibilité aux tribunaux de prud'hommes; le 17 novembre de la même année, l'électorat ecclésiastique complet, et non plus seulement le droit d'élire les pasteurs; le 14 décembre, la motion Welti a été acceptée par le gouvernement; et enfin, grâce à l'appui du Dr Oeri, trois femmes ont obtenu un siège dans la Commission nouvellement créée de Secours pendant la guerre. Notre reconnaissance va tout spécialement au Dr Oeri, qui a de plus bien voulu entrer dans notre Comité, où une vacance venait de se produire. — La question de l'obtention des droits de la femme en matière cantonale est dans l'opinion publique la première à résoudre, et si ce chemin est le plus long, il est aussi de plus sûr. C'est la thèse qu'a soutenue M. Leupold, avocat, dans sa magistrale conférence sur ce sujet: *Le suffrage féminin et la Constitution fédérale*. Le Mouvement Féministe devant publier prochainement cette conférence en tout ou en partie, nous ne l'analyserons pas ici, nous bornant à ajouter à sa conclusion la nôtre: si notre travail essentiel consiste actuellement à obtenir la modification des Constitutions cantonales, nous ne perdrons pas de vue le travail plus ample du domaine fédéral, et ne manquerons aucune occasion de manifester que notre revendication ne s'arrête pas au suffrage cantonal.

C. D.

### A travers les Sociétés féminines

**Genève.** — *Union des Femmes.* — Après avoir discuté et étudié tout un hiver quel serait le meilleur moyen de travailler à l'éducation civique des femmes, le Comité de l'Union a subitement trouvé une réalisation concrète de cette idée, en organisant, selon la suggestion faite par Mme Brechbuhl lors d'une réunion préparatoire, des séances occasionnelles consacrées à l'examen objectif des grands problèmes qui se posent, ceci non seulement pour attirer sur eux l'attention des femmes, mais encore pour faire comprendre à celles-ci leurs responsabilités à l'égard de la chose publique. C'est ainsi que deux séances ont été pour ainsi dire improvisées avec plein succès. La première fut consacrée à l'étude de la loi sur l'organisation judiciaire, dont notre dernière chronique parlementaire genevoise a parlé, loi qui a été soumise, les 20 et 21 avril, à la votation populaire, et sur laquelle, par conséquent, les femmes, si elles étaient électrices, auraient eu à se prononcer. Un nombreux public féminin répondit à l'appel des deux Comités (l'Association pour le Suffrage s'étant jointe à l'Union, puisque cette question d'éducation civique de la femme la concernait aussi directement) et entendit avec un vif intérêt M. Jean Martin, rédacteur au *Journal de Genève*, exposer le mécanisme de la loi... avec d'autant plus d'amabilité que M. Jean Sigg, qui devait représenter le point de vue des adversaires de la loi, oublia de venir au dernier moment! Grâce à la causerie si nette et claire de M. Martin, l'auditoire saisit parfaitement la portée de la loi, et au point de vue spécial de l'éducation civique, cette expérience fut si concluante qu'une nouvelle tentative fut faite le 22 avril, en pleins débats des Chambres fédérales, sur la question brûlante du prix de lait. Cette fois, ce furent MM. Dumuid, rédacteur du *Journal d'Agriculture*, et Albert Naine, directeur du Service des approvisionnements, qui vinrent exposer les points de vue respectifs des agriculteurs et des consommateurs. L'auditoire était plus nombreux encore que la première fois, mais plus houleux aussi, un certain nombre de ménagères ayant cru, bien à tort, pouvoir venir manifester là une opinion souvent peu motivée, et non pas s'instruire en toute objectivité sur un sujet duquel tout le monde parlait sans le connaître! Mais ce sont là difficultés inhérentes à toute séance publique, et la façon courtoise dont MM. Dumuid et Naine acceptèrent la discussion de leurs rapports si documentés leur valut la reconnaissance générale, et a encouragé les organisatrices à persévérer dans cette voie. — Au thé de membres du 11 avril, Mme Haltenhoff a parlé de façon fort intéressante de Johanna Spyri et de son œuvre pour l'enfance; à celui du 2 mai, Mme Gourd a exposé les résultats les plus frappants de l'enquête menée tout cet hiver, sur l'initiative de l'Association pour le Suffrage, sur l'inégalité des salaires entre hommes et femmes faisant le même travail. — A un mois d'avril aussi chargé succède un mois de mai au programme non moins riche que l'on trouvera aux annonces. La vie de l'Union reste intense, malgré les floraisons du printemps, et c'est bon signe.

E. Gd.

— *Foyer du Travail féminin.* — Le rapport très intéressant présenté par Mme Maurice Dunant, présidente, à l'Assemblée générale des actionnaires de cette Société, vient de sortir de presse, et constate d'abord les difficultés de toute sorte que les nouveaux systèmes d'approvisionnement ont créées à ces utiles institutions: cartes de graisse, de pain, de pâtes alimentaires, etc. Heureusement qu'une réserve sagement faite en temps utile a permis au Comité de ne pas suivre la hausse effrayante des prix, et d'offrir aux habituées des Foyers, à peu de chose près, les prix d'avant la guerre. Un inestimable avantage, qui devrait faire affluer sur ces restaurants toute une clientèle! Ceci d'autant plus que des repas par abonnements, fort avantageux, à 1 fr. 20 avec viande, et 65 centimes sans viande, ont été institués au Foyer de Rive, dont la fréquentation était inférieure à celle du Foyer de la Corraterie. En effet, 29.000 fr. seulement ont été encaissés à ce Foyer, contre 36.000 à celui de la Corraterie, ce qui représente pour les deux restaurants 29.000 et 65.000 repas. Les dépenses totales ont été de 64.160 fr., laissant un bénéfice de 2000 fr. environ. — Le Mouvement Féministe tient à mentionner tout spécialement les liens qui unissent la Société des Foyers au mouvement suffragiste, puisque celle-ci a à plusieurs reprises aimablement concédé ses locaux pour des repas familiers offerts à des féministes de passage à Genève, et aussi puisqu'elle a appuyé de la signature de sa vice-présidente la lettre adressée au Grand Conseil à l'occasion du projet de loi de M. Guillerm. — La séance fut terminée par une intéressante causerie de Mme Giovanna, qui non seulement préconisa l'établissement de Commissions de ménagères, mais encore démontra à celles qui peinent dans leur petite besogne de tous les jours qu'elles accomplissent cependant un travail producteur d'une grande importance économique.

*Union des Femmes du Canton de Vaud.* — Notre assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 17 mai, au Village suisse de Sauvabelin. Les sujets figurant à l'ordre du jour sont les suivants: Assurances — Statuts — Secrétariat romand du relèvement de la moralité — Education nationale et suffrage féminin (Mme Pieczynska) — Association de ménagères (Mme M. Dunant) — Enfants suisses malades et nécessiteux (Mme Dr Cornaz). — Etant données les difficultés actuelles de ravitaillement et la cherté de la vie, nous avons décidé de donner cette année un cachet de grande simplicité à notre séance. En lieu et place du banquet habituel, nous ferons un grand pique-nique où chacune apportera ses propres vivres. Souhaitons un jour radieux pour cette réunion.

L. D.

**Nyon.** — *Union des Femmes.* — Pendant l'hiver qui touche à sa fin, notre travail s'est poursuivi activement dans les différents domaines dont nous nous occupons depuis plusieurs années: surveillance des cours de cuisine et d'économie domestique obligatoires dans les classes supérieures de l'école primaire, secours aux femmes en couches avec dons de layettes, — puis dans les œuvres fondées depuis la guerre: l'ouvrage qui, malgré le prix si élevé des étoffes, donne chaque semaine du travail à une quinzaine de femmes; le « Bien du Soldat », pour lequel notre Comité a dirigé plusieurs enquêtes. Au mois de décembre, nous avons reçu des jouets fabriqués par les soldats suisses malades à Leysin, avec prière de les vendre; un des magasins de notre ville nous a prêté aimablement une vitrine, mais la vente fut faible. Nous avons donc organisé une tombola qui a rapidement écoulé le stock tout entier. — Au mois de février, M. le Dr Muret a bien voulu venir donner à Nyon sa conférence sur le suffrage féminin. La salle était pleine d'un public attentif et vivement intéressé, et nous avons eu le plaisir de recueillir immédiatement 38 signatures. Les bases d'un nouveau groupe étaient ainsi jetées. — Le lundi 25 mars, la soirée familiale qui nous réunit au printemps fut tout entière consacrée à cet important sujet. Mme Gourd eut la bonté de venir nous apporter l'appui de sa parole vibrante et convaincue et devant un auditoire où se remarquaient plusieurs messieurs qui avaient répondu avec intérêt à notre invitation, elle fit un exposé saisissant des progrès rapides que fait partout la question du droit de vote accordée aux femmes. Une discussion courtoise, mais encore un peu timide, suivit la causerie. Pour un grand nombre des auditeurs, le sujet était très peu connu. Notre devoir est maintenant surtout d'étudier cette question si mal comprise par ceux dont l'intérêt n'a pas été éveillé. Ce sera la tâche de chacun des membres de ce nouveau groupe du suffrage féminin.

S. B.